

VISITE AU MUSÉE MODE D'EMPLOI

Pour plus d'informations:
www.musees.strasbourg.eu



1 S'INFORMER

- Sur le site des musées:
www.musees.strasbourg.eu
- Au Palais Rohan et au MAMCS, sur rendez-vous
- Présentation de la saison 2024 / 2025 au MAMCS le **18 septembre à 16h**.
Inscription souhaitée par courriel:
musees.educatif@strasbourg.eu

2 CHOISIR SA VISITE

- Choisir un **musée** ou une **exposition**
Besoin d'un avis ? Voir page 40 (Contacts / Chargé-es de médiation et de projets culturels), pour savoir à qui vous pouvez vous adresser.
- **En autonomie :**
Vous encadrez votre groupe. Vous venez pendant les heures d'ouverture au public.
Tarif : gratuit
- **En visite accueillie avec un-e médiateur-trice culturel-le :**
Vous choisissez votre visite par âge et par musée dans le « Programme des actions éducatives ». Merci de ne pas fusionner deux classes sur une visite, même si l'effectif de la classe est réduit.
Durée de la visite, sauf mention particulière : 1h30.
Tarif groupe jusqu'à 12 personnes : 15 €/ groupe
13 personnes et + : 20 €/ Gratuité pour les REP.

3 PRÉPARER SA VISITE

- Fiches descriptives des visites sur le site des musées.

4 RÉSERVER SA VISITE AUTONOME OU ACCUEILLIE

Indispensable, au moins 20 jours à l'avance !

Pour les 2^e et 3^e trimestres à partir du 2 décembre

- **Via le formulaire en ligne :**
demarches.strasbourg.eu/culture-loisirs/musees-reservation-groupe
- **Par téléphone :** 03 68 98 51 54, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- Vous recevrez une confirmation avec votre numéro de réservation, à présenter le jour de votre visite.
- **Attention modifications de paiement pour les groupes / Documents à joindre obligatoirement**

Tarifs

Groupes jusqu'à 12 personnes : 15 €/ groupe
Groupe 13 personnes et + : 20 €/ groupe
Gratuité pour les REP et pour les groupes en autonomie

Le paiement sur place est à privilégier pour toutes les réservations de groupes (espèces, chèques, cartes bancaires)

→ Le paiement pour les visites Pass Culture se fait via la plateforme ADAGE.

→ Pour les écoles maternelles et élémentaires, les établissements privés et les associations, le paiement sur place est à privilégier. Dans le cas contraire, merci de nous fournir obligatoirement le numéro de SIRET de l'établissement lors de la demande de réservation.

→ Pour les établissements publics (collèges et lycées) qui ne payeront pas sur place ni via la plateforme ADAGE et qui choisissent de payer

par l'intermédiaire d'un bon de commande avec numéro d'engagement, il est désormais impératif de nous fournir un numéro d'engagement, le code service et le numéro SIRET lors de la réservation. La Ville de Strasbourg déposera ensuite la facture sur Chorus Pro.

→ Pour les groupes étrangers, le paiement sur place est à privilégier avec la présentation d'un voucher.

→ Pour les visites « Hors-les-murs », la facture sera adressée automatiquement à votre établissement à la fin de votre visite.

* Nous vous invitons à vous rapprocher de votre agent comptable pour obtenir ces informations.
La Ville de Strasbourg se réserve le droit de refuser les réservations en cas de difficultés à recouvrer les factures en instance.
Les modalités de paiement étant susceptibles de se diversifier au cours de l'année, vous pouvez vous référer au site internet des Musées de Strasbourg pour obtenir toutes les nouvelles modalités de règlement.

● Annulation

Il est impératif de prévenir le Département éducatif et culturel 48h à l'avance en mettant comme objet de votre mail « ANNULATION » : musees.educatif@strasbourg.eu

Les groupes non-venus sans prévenir, ceux bénéficiant de la gratuité ou des ateliers « Hors les murs » devront s'acquitter d'une pénalité forfaitaire équivalente au prix habituel de la visite.

5 VEILLER AUX CONSIGNES

- Comme encadrant-e du groupe, vous êtes garant-e du respect des œuvres et des autres visiteur-euses.
- Seul l'usage du crayon à papier est autorisé dans les salles.
- Les photos avec flash ne sont pas autorisées.

ATTENTION PLAN VIGIPIRATE !

Les contrôles sont renforcés dans les musées conformément aux directives nationales. L'accès aux musées se fera après contrôle des petits bagages, même pour les groupes. Les valises et sacs de grande contenance sont interdits. Demandez aux participant-es de venir avec le strict minimum.

6 APPROFONDIR SA VISITE

- **Dossiers, valises pédagogiques, catalogues** en prêt au Département éducatif et culturel.



- **Documentation et photothèque des musées** (au Pôle d'étude et de conservation - Union Sociale) barbara.gatineau@strasbourg.eu
- **Bibliothèque des musées** (au MAMCS). Catalogue sur le site des musées franck.knoery@strasbourg.eu
Réservez la salle de lecture : étudiant-es, enseignant-es, professionnels de l'art et du livre, vous pouvez bénéficier des services de conseil et de communication de documents. Sur réservation, le mercredi matin. Groupes jusqu'à 10 personnes. Durée : 3h. Contact : valerie.dufeutrelle@strasbourg.eu
- **Portail des collections** collections.musees.strasbourg.eu